

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2021

Vendredi le 8 octobre 2021 À compter de 11 h 45 Par conférence Zoom et Salle des délibérations du conseil municipal 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Sylvie Surprenant Mairesse

CONSEILLERS (ÈRES) DISTRICTS

Armando Melo Blanchard (par conférence Zoom) Barbara Morin De Sève (par conférence Zoom) Michel Milette Ducharme (par conférence Zoom) Luc Vézina Lonergan (par conférence Zoom) Johane Michaud Marie-Thérèse (par conférence Zoom) Régine Apollon Morris (par conférence Zoom)

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

CONSEILLER ABSENT DISTRICT

Normand Toupin Chapleau Christian Charron Verschelden

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Sylvie Trahan Greffière

Chantal Gauvreau Directrice générale

Madame la Mairesse constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.
- Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.

Sylvie Trahan Greffière du conseil municipal

RÉSOLUTION 2021-546

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- QUE l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- Première période de questions (30 minutes)

Aucune question

Adoption de l'ordre du jour



Adoption du règlement 1200-69 N.S. - modifiant le règlement 1200 N.S. pour permettre les abris d'auto temporaires pour toutes les classes du groupe Habitation

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2021-547

ATTENDU l'avis de présentation numéro 2021-494 donné à la séance du 23 septembre 2021 par Mme la Conseillère Régine Apollon ;

ATTENDU l'adoption du projet de règlement 1200-69 (P-1) N.S. en date du 23 septembre 2021 et suite à la consultation publique du 8 octobre 2021 ;

Sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** le règlement numéro 1200-69 N.S., modifiant le règlement 1200 N.S. pour permettre les abris d'auto temporaires pour toutes les classes du groupe Habitation, soit et est adopté ;
- QUE conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, des copies certifiées conformes du règlement et de la présente résolution soient et sont transmises, le plus tôt possible, à la M.R.C. de Thérèse-De Blainville pour approbation.

Adoptée à l'unanimité.

4.- GESTION DU TERRITOIRE

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

6.- FINANCES

7.- RESSOURCES HUMAINES



8	ADMINISTRATION	GÉNÉRALE

9	SERVICES	TECHNIQUES -	TRAVAUX	PUBLICS
---	----------	---------------------	----------------	----------------

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question



15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

RÉSOLUTION 2021-548

Sur proposition de M. le Conseiller Luc Vézina appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- QUE la présente séance soit et est levée à 11 h 50.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffière (ou de greffière adjointe en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.			
Mme Sylvie Surprenant, mairesse	Date		
M ^e Sylvie Trahan Greffière de la Ville	Date		

COPIE VIDIMÉE

GREFFIÇA - VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE

13-10-2021

DATE

